

UNIVALOM

Siège:
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du
Conseil Syndical
Légal :38
En exercice :24
Présents :16
Votants :
Procurations..... 3
Date de la convocation :
24 mars 2015

SEANCE du 31 Mars 2015

Délibération 2015-02

OBJET : Lancement d'un appel d'offres ouvert pour le Tri des emballages ménagers recyclables ;

- Original
 Expédition certifiée conforme à l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission pour affichage aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

L'an DEUX MILLE QUINZE, le 31 mars à 15H00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente

Éric MELE, Claudine MAURY, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Alain GARRIS, Guy LOPINTO, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Membres suppléants :

Bernard MONNIER, Françoise THOMEL, Pierre SALMON, Jean-Paul ARNAUD, Gilbert TAULANE, Claude BERENGER

Procurations :

Danièle PUGNAIRE représentée par Josette BALDEN

Guilaine DEBRAS représentée par Claudine MAURY

Patrick LAFARGUE représenté par Monique ROBORY-DEVAYE

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Patrick DULBECCO, Michelle SALUCKI, Danièle PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS, Bernard DUBOIS, Michel VIANO représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins.

Guy LOPINTO, Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, Patrick LAFARGUE représentants de la Commission Syndicale

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Monsieur Eric MELE est désigné en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

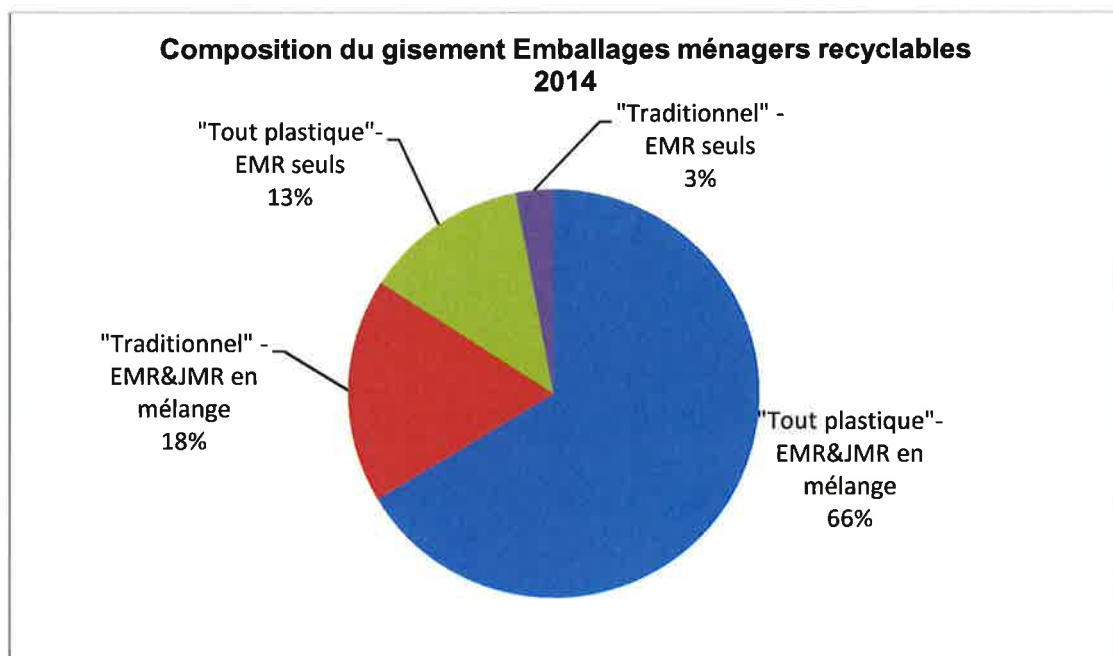
Accusé de réception en préfecture
006-250602133-20150331-2015-02-DE
Date de télétransmission : 20/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015

La collecte sélective des emballages ménagers recyclables (EMR) est effectuée sur l'ensemble du territoire d'UNIVALOM par les collectivités membres.

Initialement, la collecte était composée d'emballages ménagers recyclables hors verre, celui-ci constituant à lui seul un flux séparé.

Depuis la mise en place de cette collecte séparative en 2001, les consignes de tri des EMR ont évolué : tout d'abord, à partir de 2009, au choix des collectivités avec l'intégration du gisement journaux, magazines et revues (JMR) puis, en 2012-2013, avec l'expérimentation menée par Eco-Emballages pour la valorisation de tous les emballages en plastique, notamment sur les Communes d'Antibes, Biot, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer, Valbonne et Vallauris. Depuis début 2015 la totalité des communes de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis a été intégrée à ce dispositif « tout plastique ».

En 2014, la collecte séparative des emballages a représenté un gisement de 11 500 tonnes avec la composition suivante :



Les emballages ménagers recyclables sont triés grâce à une option du contrat de partenariat public privé (CPPP), pour un coût de revient moyen en 2014 de 265,70€ euros Hors Taxe à la tonne.

Ce contrat prévoit qu'UNIVALOM a la possibilité d'utiliser cette option ou d'en sortir à son bon vouloir selon les conditions économiques du moment.

En 2009, lors de l'intégration des JMR aux gisements EMR, UNIVALOM avait effectué une mise en concurrence pour un marché de service pour le tri de ces matériaux.

Aujourd'hui, à l'issue de l'expérimentation « tout plastique » et au moment de son extension à l'intégralité du territoire du contrat UNIVALOM - ECO-EMBALLAGES, il paraît opportun de lancer un appel d'offres ouvert européen pour un marché de service de tri des emballages ménagers recyclables, quelle que soit leur composition et ce, afin de vérifier les conditions économiques actuelles du marché.

Le prix de cette prestation permettra alors à UNIVALOM de faire le choix de continuer ou non le tri des EMR via l'option de CPPP.

Tenant compte des éléments exposés ci-avant, il est proposé au Conseil Syndical de :

- **LANCER** un appel d'offres ouvert européen pour le tri des collectes emballages ménagers recyclables collectés sur l'aire syndicale pour un maximum de 15 000 tonnes et une estimation annuelle de 3 055 550 € HT.

**Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'unanimité**

AUTORISE Madame la Présidente à :

- **LANCER** l'appel d'offres pour le tri des collectes des emballages ménagers recyclables,
- **SIGNER** le marché concerné de la prestation précitée ainsi que tous documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente




Josette BALDEN